



Bibliothèque sonore de Versailles

Les Donneurs de voix

Cette association est implantée à Versailles au 66D rue de Montreuil et propose notamment une « bibliothèque sonore » permettant des enregistrements de livres dédiés aux personnes malvoyantes. Le président François Gree nous présente son activité reconnue d'utilité publique.

PROPOS RECUEILLIS PAR YVAIN DE VIVEPLUME

Quel est l'historique de votre implantation à Versailles ?

L'association des Donneurs de voix, qui a son siège à Lyon, existe depuis 1972. Elle a été créée par le Lions Club France, dont je rappelle qu'il mène des actions humanitaires décidées au niveau régional et national tous les ans, avec chaque club agissant à son propre niveau. Pour sa part, la bibliothèque sonore de Versailles a été créée en 1979 par le Lions Club Versailles Doyen.

Dans cette ville, l'Association française d'assistance aux aveugles civils via la fondation Fernand Darnel possédait ici tous les bâtiments et en avait fait une maison de retraite pour personnes



malvoyantes. Cette structure a fonctionné jusque dans les années 2000, s'étendant même à des personnes non malvoyantes. Lors de l'arrêt d'activité, l'ensemble des bâtiments a été vendu sous réserve qu'une superficie de 200 m² soit attribuée gratuitement à des associations s'occupant de personnes aveugles et malvoyantes. Nous avons alors décidé de garder un local de 100 m² pour la bibliothèque sonore, qui existait depuis les années 70 et se situait dans des locaux que la mairie nous a prêtés jusque dans les années 90, dans l'ancien hôpital Richaud.

Quels sont vos partenaires ?

Nous vivons grâce aux dons privés, et deux mairies principales nous soutiennent par des subventions annuelles renouvelables : celles de Versailles et du Chesnay-Rocquencourt. Il y a également une aide du Département. Le Lions Club de Versailles nous a fait une donation de 3 000 € pour le renouvellement du parc informatique, nous avons désormais cinq nouveaux ordinateurs et deux imprimantes. Nous faisons également un appel à nos adhérents une fois par an, au mois d'octobre.

Quelles sont vos activités ?

Il y a deux parties : la bibliothèque sonore et les Donneurs de voix. Ce que retient le public est la bibliothèque sonore. Les

Donneurs de voix se situent en amont. Il s'agit de volontaires faisant partie de l'association qui se proposent pour prêter leur voix à des enregistrements. Des tests sont réalisés par des gens compétents pour dire s'il faut moduler la voix de telle manière, si la tonalité est bonne etc. Les usagers de notre système d'audition de livres sont des gens qui aiment écouter telle ou telle voix donc nous veillons à ce qu'ils trouvent leur bonheur.

La bibliothèque sonore de Versailles dessert – outre la ville de Versailles – les dix-huit communes de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Nous sommes six Donneurs de temps et dix Donneurs de voix.

Jusqu'à maintenant nous avons eu pas mal de Donneurs, et nous continuons d'en chercher. Nous avons une masse énorme de livres avec notre serveur national Orphée, et pouvons garantir un enregistrement d'un livre spécifique dans un délai de deux à trois mois, voire moins.

Il y a aussi les Donneurs de temps pour permettre aux gens de s'informer. Le champ d'action diminue en vieillissant, il faut donc démarcher les personnes malvoyantes, d'autant plus que le public handicapé était encore récemment très peu aidé en France. Heureusement aujourd'hui toutes les communes ont un C.C.A.S. et des services d'aide aux personnes handicapées, mais il reste beaucoup de structures telles que la nôtre à faire connaître. Je suis là depuis 2019 et me suis aperçu que nous perdions des adhérents qui ne nous avaient pas fait connaître auprès de leurs relations, outre le fait que leur carnet d'adresses se restreignait au fil du temps.

Je m'occupe de la promotion de l'association et suis donc un Donneur de temps. Je travaille avec les jeunes qui ont des difficultés, tels que les profils « DYS ». Ce qui est intéressant est que ce type de public se souviendra facilement du service qui lui aura été proposé par notre association et saura particulièrement s'en faire l'écho.

Nous avons parmi nos usagers 80 % de jeunes, 20 % de personnes âgées. Beaucoup de jeunes ont des problèmes de communication et leurs parents touchent peu d'aides. L'Éducation nationale nous a reconnus comme étant d'utilité publique, nous sommes tous bénévoles et sommes dispensés de la franchise postale et de droits d'auteur. Je me suis intéressé aux classes Ulis et me suis aperçu qu'il pouvait y avoir là aussi des soucis de continuité au niveau de l'enseignement.

Parmi la moitié de nos adhérents, nous avons des gens qui sont venus spontanément vers nous. Je suis en train de préparer depuis quelques mois des fichiers de professionnels qui peuvent parler de nous (pédiatres, orthophonistes, ergothérapeutes...) parce qu'ils sont directement concernés par les publics que nous cherchons à informer. Ils peuvent rendre service à leurs clients en les informant par une affichette dans leurs salles d'attente par exemple.

Comment se déroule « le don de voix » ?

Il y a ceux qui enregistrent les livres et ceux qui s'occupent des